



PACTES ÉNERGÉTIQUES

S'engager à agir en faveur de l'Objectif de développement durable 7 (ODD7) – Énergie propre et d'un coût abordable pour tous d'ici à 2030

AVEC LE SOUTIEN DE :



EN PARTENARIAT AVEC :



LE PROBLÈME

L'énergie est essentielle à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2030 de développement durable et de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Cependant, nous sommes encore loin d'atteindre les cibles de l'ODD7 d'ici à 2030.

En effet, les mesures actuelles entreprises à cette fin sont insuffisantes, trop fragmentées et manquent de transparence. Le secteur de l'énergie reste, quant à lui, la principale source d'émissions de gaz à effet de serre dans le monde, poursuivant une tendance initiée par l'industrialisation. Il reste encore beaucoup à faire pour accroître l'efficacité énergétique et la part des énergies renouvelables.

LA SOLUTION

Avec moins d'une décennie pour atteindre les objectifs de l'Agenda 2030, deux changements cruciaux sont nécessaires : premièrement, l'ensemble des parties prenantes – des autorités nationales, régionales et municipales aux entreprises, en passant par les organisations de développement et les particuliers – doit prendre des mesures plus audacieuses concernant l'ODD7.

Deuxièmement, ceux qui s'engagent à agir ont besoin d'une plateforme leur permettant d'entrer en relation avec d'autres parties servant la même ambition et pouvant appuyer leurs efforts.

Les pactes énergétiques sont la réponse à ce besoin et offrent l'occasion de s'engager.

SITUATION ACTUELLE



789
MILLIONS

DE PERSONNES N'ONT PAS
ACCÈS À L'ÉLECTRICITÉ (2018)



2.8
MILLIARDS

DE PERSONNES N'ONT PAS
ACCÈS À DES MODES DE
CUISSONS PROPRES (2018)



17%

PART DE LA CONSOMMATION
FINALE TOTALE D'ÉNERGIE
PROVENANT DES ÉNERGIES
RENOUVELABLES (2017)



1.7%

TAUX D'AMÉLIORATION DE
L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
(2017)

CIBLES DE L'ODD7

D'ici à 2030, garantir
l'accès de tous à des
services énergétiques
fiables et modernes,
à un coût abordable

D'ici à 2030,
accroître nettement
la part de l'énergie
renouvelable dans le
bouquet énergétique
mondial

D'ici à 2030, multiplier
par deux le taux
mondial d'amélioration
de l'efficacité
énergétique

Données les plus récentes sur les principaux indicateurs des progrès mondiaux relatifs aux cibles de l'ODD7. Sources : Agence internationale de l'énergie, Agence internationale pour les énergies renouvelables, Division de statistique des Nations Unies, Banque mondiale, Organisation mondiale de la Santé.

PACTES ÉNERGÉTIQUES

– une plateforme pour réunir et relier les engagements et actions

Afin d'accélérer les mesures prises au titre de l'ODD7 et d'entamer la transition énergétique conformément aux dispositions de l'Accord de Paris et des ODD, ONU-Énergie se consacre actuellement à inscrire les pactes énergétiques au cœur du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur l'énergie qui se tiendra en le 20 septembre 2021. Ceux-ci seront déployés et actualisés tout au long de la Décennie d'action.

Les pactes énergétiques reposent sur la participation volontaire des États membres et des acteurs non étatiques, tels que des entreprises, des collectivités

régionales et locales, des organisations non gouvernementales, etc. Ces parties prenantes établissent un pacte énergétique annonçant les mesures concrètes qu'elles devront mettre en œuvre afin de soutenir les avancées vers la réalisation de l'ODD7. Étant donné que l'énergie propre et abordable constitue une condition préalable à la réalisation de tous les autres ODD et de l'Accord de Paris, les mesures définies au sein d'un pacte énergétique peuvent être directement liées aux contributions déterminées au niveau national (CDN), qui sont considérées comme [des actions d'accélération des ODD](#).

DIALOGUE DE HAUT NIVEAU SUR L'ÉNERGIE

Afin de stimuler les actions contribuant à la réalisation de l'ODD7, l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé l'organisation d'un Dialogue de haut niveau sur l'énergie convoqué par le Secrétaire général qui se tiendra lors de la 76e session du Sommet le 20 septembre 2021 à New York.

Le Dialogue de haut niveau sur l'énergie sera axé sur les cinq grands domaines thématiques suivants :



Accès à l'énergie



**Transition
énergétique**



**Réalisation des
ODD grâce à une
transition**

Innovation, technologie et données

Financements et investissements

À l'approche du Dialogue de haut niveau sur l'énergie, ONU-Énergie mettra en place une plateforme en ligne afin de recueillir les engagements pris dans le cadre des pactes énergétiques et de les présenter lors de l'événement. Tout au long de la Décennie d'action, ONU-Énergie continuera à promouvoir la création de plus de pactes énergétiques, à relever leur niveau d'ambition et à suivre les progrès accomplis.

FOIRE AUX QUESTIONS

Les pactes énergétiques : qu'est-ce que c'est ?

Les pactes énergétiques représentent des engagements nouveaux ou existants, qui prévoient des interventions structurelles clairement définies afin de progresser vers une ou plusieurs des trois cibles principales de l'ODD7. Il peut notamment s'agir de politiques, d'investissements ou de travaux d'analyse visant la transition vers une énergie propre et abordable d'ici à 2030.

Conclure un pacte énergétique permet aux États membres de présenter leurs contributions à l'ODD7 tout en mettant en évidence les domaines spécifiques qui requièrent de l'aide pour atteindre les objectifs fixés en matière de transition énergétique (par exemple, la planification énergétique intégrée, les réformes réglementaires et de politiques, les instruments financiers de réduction des risques, etc.). Cela permet de préparer le terrain en faveur d'une collaboration avec les fournisseurs de solutions. Les engagements peuvent englober des actions de portée nationale ou internationale.

Il est important de noter qu'un pacte énergétique permet aux parties prenantes d'expliquer comment leurs avancées vers la réalisation de l'ODD7 soutiennent également les autres ODD, l'Accord de Paris et la réduction à zéro des émissions d'ici à 2050. Par conséquent, les actions définies dans les pactes énergétiques peuvent être alignées sur les contributions des pays (CDN) à l'Accord de Paris déterminées au niveau national.

Les pactes énergétiques constitueront le sujet principal du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur l'énergie qui se tiendra le 20 septembre 2021. Cependant, cette plateforme continuera à rapprocher les différents engagements contribuant à la réalisation de l'ODD7 tout au long de la Décennie d'action.

EXEMPLES D'ENGAGEMENTS PRIS DANS LE CADRE DE PACTES ÉNERGÉTIQUES

ÉTAT MEMBRE	<ul style="list-style-type: none">• Décrète un moratoire sur la production continue d'électricité par les centrales alimentées au charbon d'ici à XX.• S'engage à étendre l'accès aux moyens de cuisson améliorés à XX % de la population d'ici à XX.
VILLE	<ul style="list-style-type: none">• S'engage à élaborer une stratégie pour le secteur du bâtiment comprenant des objectifs en matière d'intégration des énergies renouvelables et d'efficacité énergétique à l'horizon 2030, alignés sur l'ODD7 et sur les dispositions de l'Accord de Paris.
SECTEUR PRIVÉ	<ul style="list-style-type: none">• S'engage à ce que la part des énergies renouvelables s'élève à XX % de la consommation finale totale d'énergie d'ici à XX.• S'engage à élargir l'accès à une énergie abordable, fiable et moderne à XX % de la population d'ici à XX.
ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	<ul style="list-style-type: none">• S'engage à diriger ou à soutenir les efforts destinés à améliorer la transparence des données et le renforcement des capacités de collecte de données afin de suivre les avancées vers la réalisation de l'ODD7.
PARTIE PRENANTE	<ul style="list-style-type: none">• S'engage à réaliser des investissements verts qui soutiennent les engagements en faveur de l'accès à l'énergie et de la transition énergétique, ainsi qu'à fournir des incitations pour atteindre les objectifs en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique d'ici à XX.

Quelle est la différence entre les pactes énergétiques et les CDN ?

Les CDN portent sur les ambitions et les objectifs relatifs au climat que les États membres sont tenus de respecter en vertu de l'Accord de Paris. Elles se concentrent sur les émissions d'un pays au regard de l'économie dans son ensemble. Étant donné que l'énergie joue un rôle majeur dans le total des émissions d'un pays, modifier le système énergétique pour le rendre plus efficace et plus tributaire des énergies propres contribuera directement à la réalisation des CDN.

Les pactes énergétiques comprennent divers engagements, actions, initiatives et partenariats volontaires axés spécifiquement sur le système énergétique et l'ODD7. Ils portent sur les cibles de l'ODD7, y compris celles qui ne sont pas prises en compte dans les CDN d'un pays, comme l'accès à modes de cuisson propres. Toutefois, les engagements pris dans le cadre des pactes énergétiques sont complémentaires aux CDN, car ils visent à assurer un accès universel à une énergie propre et abordable d'ici à 2030. En d'autres termes, les pactes énergétiques représentent les « étapes » relatives au système énergétique à franchir pour atteindre les objectifs des CDN. Les pays qui concluent des pactes énergétiques peuvent aligner leurs plans de transition énergétique sur leurs ambitions en matière de climat, telles qu'elles sont énoncées dans leurs CDN.

Enfin, toutes les parties prenantes du mouvement mondial en faveur de la réalisation de l'ODD 7 – notamment les entreprises, les organisations et les autorités infranationales – peuvent également conclure des pactes énergétiques, et auront accès aux mécanismes de suivi annuel des progrès accomplis par rapport aux engagements.

Qui peut s'engager par le biais des pactes énergétiques ?

Toutes les parties prenantes du mouvement mondial en faveur de la réalisation de l'ODD7 peuvent s'engager par le biais d'un pacte énergétique. Il peut s'agir d'autorités nationales et infranationales, d'entreprises,

de la société civile ou autres. En outre, plusieurs parties peuvent collaborer en vue de définir leurs engagements et leurs actions au sein d'un pacte énergétique commun, afin d'avoir une approche collective et coordonnée en faveur de la réalisation de l'ODD7.

Pourquoi avons-nous besoin des pactes énergétiques ?

L'énergie est au cœur de la réalisation des ODD et de l'Accord de Paris sur le changement climatique. Cependant, les actions actuelles en faveur de la réalisation de l'ODD7 sont insuffisantes, trop fragmentées et manquent de transparence. Il n'existe aucune plateforme permettant de rassembler les engagements de toutes les parties prenantes relatifs à l'ODD7, qu'ils soient nouveaux ou non.

Réunir tous les engagements sur une même plateforme nous permettra de faire le point sur les domaines qui requièrent une approche plus ambitieuse et plus active pour réaliser l'ODD7. Les pactes énergétiques pourraient ainsi offrir des possibilités de collaboration entre les parties prenantes qui cherchent à atteindre les mêmes résultats. Prenons par exemple le cas des gouvernements qui font part de leur intention d'augmenter leurs taux d'électrification ou d'accès aux modes de cuisson propres dans le cadre d'un pacte énergétique. Ces gouvernements peuvent désigner les domaines qui auront besoin d'un soutien technique ou financier pour respecter les engagements pris dans le cadre de leur pacte. Les fournisseurs de solutions pourront alors établir leurs propres pactes énergétiques pour répondre à ces demandes.

Les pactes énergétiques impliquent également un mécanisme d'établissement de rapports qui permet de suivre les avancées graduelles des parties prenantes au regard de leurs engagements et les mesures prises pour les respecter. Ce suivi régulier permet bien sûr aux parties prenantes d'assumer leurs responsabilités en leur indiquant si elles ont dévié de leurs engagements, mais il les aide surtout à cerner les domaines dans lesquels elles pourraient avoir besoin de soutien pour atteindre leurs objectifs.

Quels sont les avantages des pactes énergétiques ?

Les avantages varient en fonction du type de partie prenante.

Pour les États membres, prendre des engagements dans le cadre de pactes énergétiques peut attirer l'attention sur leurs priorités énergétiques à l'échelle nationale, dans des domaines clés tels que l'accès à l'énergie et la transition énergétique. Ils peuvent également détailler le soutien dont ils ont besoin pour répondre à ces priorités, ce qui envoie un message clair aux entreprises, aux organisations de développement et autres parties prenantes quant aux possibilités de collaboration existantes.

Pour les entreprises et les organisations de développement, les pactes énergétiques offrent la possibilité de repérer des marchés émergents et en développement, notamment en répondant aux demandes de soutien des pays.

Pour toutes les parties prenantes, les pactes énergétiques offrent une plateforme visant à accroître la visibilité du rôle qu'ils jouent dans la réalisation de l'ODD7, ainsi que dans différents domaines prioritaires liés au développement, comme le climat, les questions de genre, l'alimentation, le travail décent, etc. Les pactes leur permettront de privilégier les partenariats axés sur les résultats et les cibles en vue de la réalisation d'objectifs communs.

Les engagements ambitieux souscrits seront présentés lors du Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur l'énergie et d'autres conférences mondiales majeures.

Quels sont les principes qui orientent la sélection des engagements volontaires dans le cadre d'un pacte énergétique ?

Cinq principes clés ont été choisis pour orienter l'élaboration des engagements dans le cadre des pactes énergétiques :

1. Élévation du degré d'ambition et accélération de l'action ;
2. Alignement sur l'Agenda de développement durable à l'horizon 2030 ;

3. Alignement sur l'Accord de Paris et réduction à zéro des émissions d'ici à 2050 ;
4. Principe consistant à ne laisser personne de côté et renforcement de l'inclusion, des liens et des synergies ;
5. Faisabilité et résilience.

Ces principes comprennent des questions directrices pour aider chaque partie prenante à élaborer ses engagements. ONU-Énergie évaluera les engagements avant de les consigner, afin de garantir leur conformité avec ces principes.

Quel type de soutien sera apporté dans le cadre des pactes énergétiques ?

ONU-Énergie aidera toutes les parties prenantes à définir leurs engagements et facilitera la mise en relation des États membres avec les organisations qui peuvent les appuyer dans la concrétisation de ces derniers. Les pactes énergétiques peuvent favoriser la mobilisation future d'un soutien financier et technique, y compris au sein des pays, de la part des principaux acteurs internationaux œuvrant dans le secteur de l'énergie, notamment les Nations Unies, la Banque mondiale, les organisations du secteur privé, etc.

Quelles sont les exigences en matière d'établissement de rapports au titre des pactes énergétiques ?

Les progrès accomplis au regard des pactes énergétiques seront suivis par le biais d'un système simple de rapports volontaires, lesquels seront publiés chaque année sur une plateforme en ligne accessible au public. Ces rapports pourront être établis à partir des données existantes sur l'ODD7, des statistiques nationales et d'autres variables identifiées dans les engagements. Ils porteront sur les engagements volontaires et les indicateurs. ONU-Énergie apportera son soutien pour mesurer les impacts. Dans le cas des États membres, des efforts seront mis en œuvre pour intégrer cette exigence à d'autres cadres déjà en place pour l'établissement de rapports, tels que les CDN et les ODD.

Quelle est la stratégie concernant les pactes énergétiques dans le cadre de la Décennie d'action ?

Le Dialogue de haut niveau sur l'énergie, qui se tiendra le 20 septembre 2021, constitue une étape importante de la Décennie d'action à l'horizon 2030 au cours de laquelle les pactes énergétiques seront présentés. Les mois qui précèdent le Dialogue seront consacrés au traçage de la voie à suivre au cours de la prochaine décennie afin de répondre aux questions prioritaires clés, ainsi qu'à la mobilisation des efforts mondiaux nécessaires pour accélérer la réalisation des objectifs liés à l'énergie. Cet ensemble de priorités orientera l'élaboration des pactes énergétiques, et ONU-Énergie s'efforcera d'accroître le soutien apporté aux pactes, mais aussi de relever le degré d'ambition de ces derniers tout au long de la Décennie d'action.

Quel est le lien entre les pactes énergétiques et la 26e Conférence des Parties (COP26) ?

La conclusion d'un pacte énergétique n'entrera d'aucune façon en conflit avec les engagements séparés pris dans le cadre de la COP26. De fait, les pactes énergétiques sont conçus en vue de compléter les CDN. En concluant un pacte énergétique, les pays peuvent planifier en détail leurs systèmes énergétiques, ce qui les aidera à réaliser aussi bien l'ODD7 que leurs CDN.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'énergie durable pour tous et coprésidente d'ONU-Énergie copréside également le Conseil de la transition énergétique de la COP26. Par conséquent, les pactes ont été délibérément élaborés afin de permettre aux pays de respecter leurs engagements en faveur de la lutte contre les changements climatiques. L'ensemble des « champions mondiaux » participant au Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur l'énergie – y compris le Royaume-Uni, qui assure la présidence de la COP26 – ont accepté de s'engager par le biais de leurs propres pactes énergétiques.

Modalités de participation

La première étape consiste à déterminer les engagements pris dans le cadre des pactes énergétiques ainsi que les mesures nécessaires pour les respecter. Une série d'ateliers pour les différents groupes de parties prenantes est en cours d'organisation afin de faciliter ce processus. Les organisations intéressées peuvent également contacter l'équipe d'ONU-Énergie pour toute question aux adresses électroniques : energycompact@seforall.org et un-energycompact@un.org.